

donnerions aux députés l'occasion d'agir en exprimant les opinions de leurs électeurs sur les enjeux de l'heure.

Monsieur le Président, je veux simplement dire que j'apprécie d'avoir la chance de participer à cette discussion sur un sujet très important, selon moi. En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de dire que nous vivons à une époque déterminante pour le pays. En tant que députés, nous sommes conscients des tensions qui existent au pays. Je soupçonne qu'au cours des prochains mois, d'ici les prochaines élections générales, ces tensions se seront généralisées et exacerbées. Je pense que nous avons besoin d'un moyen de libérer la vapeur, de soulager un peu l'anxiété et les tensions qui grandissent ici, monsieur le Président, dans cette Chambre conçue pour nous permettre de nous exprimer, parce que trop peu de députés ont réellement la possibilité de prendre la parole, au nom de leurs électeurs, sur les enjeux de l'heure.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, moi non plus je ne veux pas prendre beaucoup de temps, mais je voudrais toutefois répondre brièvement aux observations de mes collègues d'en face.

Le leader parlementaire du Parti libéral a fait valoir quatre arguments très clairs et précis que je ne vais pas répéter, mais auxquels je me rends volontiers. Ce sont, à mon avis, des arguments très valables. C'est aussi ce que nous souhaitons. Nous voulons que des discussions et des débats s'engagent entre les députés. Or, je veux fixer une limite.

Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme les autres députés le savent, notre façon de procéder normalement nous permet de dialoguer, de débattre des questions et de traiter des mesures législatives. Dans 90 à 95 p. 100 des cas, cette méthode fonctionne très bien. Il arrive que le système ne marche pas, mais c'est dû au sectarisme d'une institution comme la nôtre.

Voici où je veux en venir: reportons-nous à l'article 52 du Règlement, qui traite des débats d'urgence, et au renvoi au paragraphe 387 du Beuchesne que mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral, a lu en entier. Je ne vais pas tout répéter, mais je voudrais insister sur une phrase en particulier. Le Règlement est clair: il doit s'agir d'une affaire déterminée dont l'étude s'impose d'urgence.

Mes collègues d'en face voudraient que le Président donne une autre interprétation au mot «urgent», qu'il

réexamine la question et qu'il donne un sens plus large à ce qu'il faut entendre par une affaire urgente, afin de susciter un débat de plus. Selon moi, cela équivaudrait à enfreindre le Règlement, car celui-ci prévoit qu'il doit s'agir d'une affaire déterminée dont l'étude s'impose d'urgence.

Avec de la bonne volonté, je crois que l'on peut arriver aux mêmes résultats en procédant autrement, d'une façon plus conforme à nos traditions et qui, selon moi, est plus sûre pour notre institution. Si vous deviez élargir la portée du terme comme le proposent mes collègues, monsieur le Président, d'une certaine façon, la présidence remplacerait les voies habituelles que nous tentons de suivre à la Chambre.

Je vous fais remarquer, monsieur le Président, que les voies habituelles multiplient les occasions de tenir des débats sur des questions importantes, mais pas nécessairement urgentes, c'est-à-dire qui n'ont pas à être étudiées ou réglées dans l'immédiat.

Le leader néo-démocrate à la Chambre parle d'une motion que nous avons adoptée à l'unanimité à la Chambre hier, justement en vue de créer une telle occasion à propos de la question constitutionnelle. Je dois reconnaître que, si l'on pense à la réforme et au groupe de travail McGrath dont il a été question précédemment, cette façon de procéder est vraiment celle que nous recherchons. Il faudrait que cela se reproduise plus souvent, car tous les députés des deux côtés de la Chambre veulent avoir leur mot à dire sur de telles questions.

Mon argument est le suivant: très simplement, si le Président devait décider de réinterpréter le mot «urgent» lorsqu'il s'applique à cette règle particulière, je crois qu'il se trouverait dans une position vulnérable. Il est préférable de laisser les voies habituelles remplir ce rôle.

Je voudrais signaler qu'à mon avis, nous devrions envisager ce rôle avec un esprit généreux et en pensant à l'atmosphère que nous voulons créer à la Chambre des communes, une institution sérieuse dont les membres sont des gens responsables qui veulent s'occuper de questions importantes. Par conséquent, il faut à l'occasion mettre de côté l'esprit de parti et vraiment s'efforcer de donner à chaque député des deux côtés de la Chambre une occasion de discuter de cette question.

M. Dingwall: Je tiens à dire à mon collègue par l'entremise de la présidence qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de retarder indûment le débat. Je voudrais lui préciser que, comme il le sait pertinemment, la présidence doit